

COMBAT OUVRIER

SUPPLEMENT AU MENSUEL

Pour la construction d'un parti ouvrier révolutionnaire
en Martinique et en Guadeloupe

Pour l'émancipation des peuples de Martinique et de Guadeloupe

Pour la reconstruction de la IV^e Internationale

MERCREDI 5 AVRIL 1978

BI-HEBDOMADAIRE TROTSKYSTE - PARAIT MERCREDI ET SAMEDI - PRIX: 0,50F

EDITORIAL

CONGRES DES MEDECINS

LES VERITABLES MAUX

Le 16^{ème} congrès des médecins de l'hémisphère américain de langue française s'est déroulé du 28 mars au 1^{er} avril à Pointe-à-Pitre, réunissant près de 500 scientifiques, docteurs en médecine et professeurs de faculté.

Au cours de ces travaux, de nombreuses publications avaient pour but de faire le point des connaissances et expériences sur différents sujets, relevant souvent de la pathologie des Antilles et de la Guyane.

En particulier, plusieurs interventions étaient consacrées aux problèmes des parasitoses, dont le développement est favorisé par les conditions d'hygiène déplorables que connaissent une grande partie de la population, tant celle de la campagne que celle habitant dans les faubourgs.

Certains travaux sur l'exploitation future des recherches sur l'immunologie parasitaire envisageant les possibilités de vaccination contre certains parasites étaient très intéressants. Et de tels progrès scientifiques ne pouvaient que mettre en relief les carences et l'imprévoyance des autorités responsables des conditions d'hygiène et de santé dans ces pays.

Car du point de vue des parasitoses l'une des grandes causes de leur développement est encore ce que les scientifiques appellent "le péril fécal", autrement dit les maladies dues au manque d'eau et de sanitaires pour de très nombreuses familles des Antilles.

Si, en 1978, il existe encore aux Antilles tant de maladies parasitaires dont la bilharziose, de maladies de la peau comme la gale, et sur une grande échelle, cela est bien le fait du caractère sous-développé de nos pays avec son cortège de misère, sous-alimentation, de manque d'eau et de sanitaires, de quartiers insalubres, cela est bien le fait du maintien de la situation coloniale des Antilles.

Et, si en définitive on peut se féliciter de voir des médecins Antillais et Guyanais mettre en commun leurs connaissances, il faut bien constater leurs limites face à la situation de nos pays.

L'amélioration de la santé de la population passe par un changement radical de ses conditions de vie, d'hygiène

suite en page 2

MARTINIQUE

APPLICATION DES LOIS SUR LE CHOMAGE

LES PROMESSES COMMENCENT A S'ENVOLER

Mardi 28 se réunissaient patrons, préfecture et syndicats pour décider des modalités d'application des lois sur le chômage en Martinique.

En effet, suite à la grève des ouvriers du bâtiment, patrons et préfecture s'étaient engagés à se réunir afin de faire part de leurs propositions aux syndicats ouvriers.

Mais ce mardi 28, rien de concret ne se passa. Les patrons comme à l'accoutumée se sont réfugiés dans l'attente de quelque engagement des Pouvoirs Publics. La préfecture quant à elle fit la proposition d'une caisse locale, ce qui n'était là qu'une spécificité de plus et une dérobade puisque selon les syndicats ouvriers, il s'agit bien d'appliquer par un décret l'extension des lois sur le chômage aux soi-disant D.O.M. Cela comprend la mise en place de l'ASSEDIC mais sur-

tout la participation de l'Etat pour le complément des sommes versées.

Et pour ce faire, il semble que le préfet veuille se réfugier derrière le milliard versé dans le tout nouveau Fonds de Développement Communal, anciennement appelé Fonds des Chantiers de Chômage.

Mais personne n'ignore que cet argent sert à payer bon nombre de fonctionnaires, de vacataires en transit, mais surtout les banquets de la préfecture pour ministres en ballade.

Alors qui cherche-t'on à tromper ? Ces messieurs ont cru bien faire en lâchant quelques promesses, histoire de désamorcer une grève qui allait être gênante pour le bon déroulement des élections. Mais ils n'ont pas compté avec les réactions des travailleurs qui en ont assez des promesses non tenues, du mensonge et des faux-fuyants.

CONGES ADMINISTRATIFS DES FONCTIONNAIRES

UNE ATTAQUE EN REGLE DU GOUVERNEMENT

Dans un texte paru au journal officiel du 20 mars le gouvernement français vient de modifier le régime des congés administratifs des fonctionnaires travaillant et résidant dans les derniers départements français d'outre-mer. Dorénavant le fonctionnaire métropolitain ne bénéficiera que de deux mois de congé tous les 3 ans au lieu de 4 mois tous les 2 ans dans l'ancien régime, et devra payer lui-même une partie de ses frais de voyage. Quant au fonctionnaire originaire de ces départements, il devra se contenter d'un congé administratif de deux mois tous les 5 ans, au lieu des 6 mois dans le système antérieur.

Cette modification du régime des congés appelle deux remarques importantes : la première c'est que le nouveau texte conserve et mieux, renforce la discrimination dont le fonctionnaire originaire des D.O.M. est victime

par rapport à son collègue français. Ainsi c'est la moitié des frais de voyage que le Guadeloupéen, le Martiniquais, le Guyanais ou le Réunionnais devra payer s'il veut aller en France, alors que leurs collègues français ne paieront rien.

La seconde, c'est que pour réduire ses dépenses et poursuivre sa politique d'austérité le gouvernement n'hésite pas à s'attaquer à un droit acquis des fonctionnaires depuis de longues années. D'ici à ce qu'il s'attaque à d'autres avantages, il n'y a pas loin. Ce qui se produit aujourd'hui pour les fonctionnaires ne doit pas laisser indifférents

(suite en page 2)

J. BIBRAC

Directeur de publication : M. F. 7070R
Commission Paritaire :
Correspondant du Journal : G. BEAUJOUR
B. P. 214 P.A.P.
B. P. 386 F.D.F.
Ronéo du Journal : Pointe-à-Pitre

4^{ème}

supplément au mensuel

85

MARTINIQUE

Quand France-Antilles encense l'amiral Robert

Sous prétexte de présenter la réédition d'un livre de l'amiral Robert intitulé "la France aux Antilles (1939-1943)", France-Antilles se livre à un éloge de celui qui fut haut-commissaire aux Antilles-Guyane au début de la dernière guerre mondiale, et dont le nom est, très justement, détesté par toute la population de la Martinique qui vécut sous ses ordres.

En effet, l'amiral Robert fut, de même que son subordonné Sorin en Guadeloupe, un agent zélé des forces vichyssoises.

La Guadeloupe et la Martinique étaient saignées à blanc, tandis que les forces armées de Robert terrorisaient les populations antillaises. Si la misère existait, elle était ignorée des dirigeants de la Guadeloupe et de la Martinique.

Ceux-ci "cassèrent systématiquement tous les maires, élus par la population, et mirent à la tête des communes les hommes les plus réactionnaires de l'époque ; gros propriétaires fonciers, capitalistes et usiniers eurent directement en main les destinées des deux colonies.

Il fallut la quasi-certitude de la défaite de Hitler et la révolte du capitaine Tourtet à Balata pour que l'amiral Robert consente à remettre ses pouvoirs. Plus tard, il fut condamné à

10 ans de prison, puis amnistié.

Quoi que puisse raconter France-Antilles, personne n'a oublié le rôle de l'amiral Robert aux Antilles : celui d'un proconsul zélé et dont le nom est resté synonyme de terreur, de misère et de manque de liberté.

CONGÉS ADMINISTRATIFS

DES FONCTIONNAIRES (suite)

les autres catégories de travailleurs. Ce ne peut être que mauvais signe pour elles - mêmes, car cela signifie que le gouvernement peut à tout moment s'attaquer aussi à leurs droits.

ABONNEZ-VOUS AU MENSUEL

CONGRES DES MEDECINS : LES VERITABLES MAUX (suite)

et de travail, et ce changement radical, c'est en luttant politiquement pour mettre à bas le système colonial responsable du sous-développement que nous pourrons l'obtenir aux Antilles.

cinéma

Sur les écrans de Fort-de-France : "la vie devant soi"

Ce film émouvant retrace la vie d'un jeune arabe, Momo, élevé par une vieille juive, Mme Rosa, dans le quartier populaire de Belleville à Paris.

Mme Rosa, ancienne prostituée, s'est reconvertie sur ses vieux jours, en gardienne d'enfants...enfants de prostituées que leurs mères ne peuvent pas garder. C'est avec beaucoup de tendresse et d'amour qu'elle prend soin d'eux, et plus particulièrement du jeune Mohamed, Momo qu'elle a adopté comme son fils.

Mais survient le drame : Mme Rosa, dame trop âgée et malade ne peut plus garder d'enfants. Elle fera cependant tout son possible pour garder Momo auprès d'elle avec la complicité du jeune garçon.

La complicité qui unit le jeune arabe et la vieille juive, les liens de sympathie qui se nouent dans le milieu bigarré et cosmopolite des prostituées et proxénètes de Belleville font de ce film un réquisitoire contre le racisme et les préjugés de religion ou de nationalité.

Un film émouvant, attachant, à voir et à faire voir.

Guadeloupe

PETITES COMBINES ET COUP

D'ÉCLAT DU PRÉFET AU CONSEIL

DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE

Le Conseil Départemental de la Jeunesse est (peut-être faudrait-il dire "était") un organisme d'un type particulier. Il regroupe en effet, d'un côté la plupart des associations socio-culturelles existant en Guadeloupe : F.O.L., J.O.C., J.E.C., U.F.C.V., C.V.A.V., M.R.J.C., F.R.M.J.C., les Scouts, les C.E.M.E.A., etc etc...et par ailleurs les administrations : préfecture, D.A.S.S., C.A.F., Jeunesse et Sports, Vice-Rectorat. Le tout présidé par le préfet.

Depuis plusieurs mois cet organisme sous tutelle préfectorale connaît des remous dont la presse et la radio se sont fait l'écho.

En effet, la quasi-totalité des associations membres ont refusé de voter le rapport moral du président, c'est-à-dire du préfet, lors de l'assemblée générale de novembre dernier. Une commission fut alors mise sur pied pour élaborer de nouveaux statuts. Ceux-ci et le règlement intérieur qui les accompagne, visent à limiter les prérogatives de l'administration préfectorale. En particulier, il est instamment demandé que le préfet ne puisse plus être le président de l'association. L'argument avancé par les associations membres du C.D.J. à l'appui de cette demande étant que, expérience faite, il s'avère que le préfet étant donné ses autres occupations ne peut assurer la présidence effective de l'association.

La semaine dernière se réunissait donc une assemblée générale extraordinaire du C.D.J. afin de discuter et d'adopter ces nouvelles dispositions.

Or, à cette assemblée, le préfet Aurousseau, personnellement présent, une fois n'est pas coutume, a choisi de faire un coup d'éclat. Il annonça sa décision non pas de démissionner en tant que président tout en restant membre de droit de l'association, mais de se retirer purement et simplement et de rompre du même coup l'appartenance au C.D.J. de toutes les administrations : C.A.F., D.A.S.S., etc...

Pour l'instant, les associations présentes n'ont pu que prendre acte de ce diktat préfectoral et l'entériner en quelque sorte en proposant la modification de l'appellation de l'association qui deviendrait le Conseil Guadeloupéen de la Jeunesse.

Mais pour bien comprendre ce qui s'est passé au C.D.J., il faut savoir que ce que de nombreuses associations reprochent en réalité à l'administration, c'est d'utiliser l'organisme C.D.J. afin de financer toute une série d'activités qui n'ont rien à voir avec le "socio-culturel".

Et c'est pour avoir un contrôle plus effectif sur les dépenses qui sont faites en leur nom (le budget du C.D.J. dépasse 100 millions d'A.F.) que les associations entendent désormais limiter l'influence de l'administration.

Face à cette volonté d'assainissement du fonctionnement du C.D.J., l'attitude du préfet a été claire : l'aide aux associations il n'en a que faire, si elle ne peut plus lui permettre de camoufler ses petites combines.

o - o - o

GADELOUPE

T.A.G. : augmentation des tarifs

A compter de cette semaine, les tarifs de la société de transport TAG augmentent. C'est ainsi que pour une section on paiera désormais 1,00 F et pour deux sections 1,80 F. Concernant les tarifs scolaires, un sursis est accordé jusqu'à la rentrée scolaire prochaine.

Ce n'est peut-être qu'un avant-goût de ce qui attend les consommateurs de la Guadeloupe en ce qui concerne les prix. Car on ne voit pas pourquoi la société T.A.G. ayant augmenté ses tarifs, les autres transporteurs n'en feraient pas autant. A noter que la société TAG, qui a le monopole du transport des passagers entre Pointe-à-Pitre et Rizet n'a pas eu besoin de faire grève pour qu'on lui accorde cette autorisation d'augmenter ses tarifs.

Encore une fois ce sont les travailleurs, ceux qui ont petite bourse qui seront les premières victimes de cette hausse des tarifs des transports TAG.

ACHETEZ LISEZ

LE MENSUEL

COMBAT OUVRIER